

Sanction administrative du 1^{er} décembre 2021

**Sanction administrative
prononcée à l'encontre du
gestionnaire de fonds
d'investissement Alter Domus
Management Company S.A.
(anciennement dénommé
Luxembourg Fund Partners S.A.)**

Luxembourg, le 7 février 2023

En application des dispositions de l'article 51 (2) de la loi modifiée du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après, la « Loi ») et en tenant compte des dispositions de l'article 51 (1) de la Loi, la CSSF a prononcé, en date du 1^{er} décembre 2021, une amende d'ordre d'un montant de 174.400 EUR à l'encontre du gestionnaire de fonds d'investissement Alter Domus Management Company S.A. (anciennement dénommé *Luxembourg Fund Partners S.A.*) (ci-après, le « Gestionnaire »), soumis aux dispositions du chapitre 15 de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et autorisé en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément aux dispositions de la Loi.

L'amende d'ordre a été prononcée sur base des dispositions de l'article 11 (1), de l'article 13 (1) et de l'article 16 de la Loi suite à des investigations ad hoc menées par la CSSF sur le compartiment LFP I SICAV SIF - Columna Commodities Fund (ci-après, le « Compartiment »). Le Compartiment était incorporé au sein du fonds d'investissement LFP I SICAV SIF S.A. qui était soumis aux dispositions de la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés et a été définitivement retiré de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés sur décision de la CSSF prise le 3 juillet 2019. Le Compartiment avait été mis en liquidation en date du 16 février 2017, avant que le rachat du Gestionnaire par le groupe Alter Domus ne devienne effectif au 28 décembre 2017.

Durant ses investigations, la CSSF a identifié l'existence de manquements matériels et continus, originaires d'avant la liquidation du Compartiment, aux dispositions de la Loi relatives aux exigences générales en matière de diligence, de conflits d'intérêts ainsi que de procédures et d'organisation.

